



A Seignosse, le 7 janvier 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS**  
**M. Le Président Pierre Froustey**  
**Allée des Camélias**  
**40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE**

Nos réf. : internal07012025/5  
Dossier suivi par : Virginie TORRES-OLLANDINI / Laure COLOMBANI  
Responsable du service Urbanisme  
Téléphone : 05.58.49.89.89  
Courriel : urbanisme@seignosse.fr

**Objet : COURRIER RETOUR PPA PLUI V4**

Monsieur le Président,

Je fais suite à la notification du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, transmis par les services de MACS par courrier en date du 08 octobre 2024 en vue de la consultation des personnes publiques associées.

Après concertation avec le groupe majoritaire et validation par les services Aménagement et Urbanisme de la commune, j'ai l'honneur de vous faire part de notre accord sur les modifications proposées, sous réserve de l'intégration, en supplément, des éléments compilés en annexe des présentes, à savoir :

- ANNEXE 1, dossier portant Modification du règlement du PLUi qui comporte les modifications, adjonctions et suppressions proposées au règlement du PLUi, la modification de certains plans réglementaires, ainsi que de l'Annexe relative aux OAP,
- ANNEXE 2, Fiches Patrimoine A1 pour intégration à la rubrique dédiée en annexe du Règlement du PLUi « Fiche Patrimoine Seignosse 3.1.2 »

Je vous prie de bien vouloir soumettre à l'enquête publique prévue pour le premier semestre 2025 un dossier amendé des dispositions incluses dans les annexes susvisées.

Mes équipes se tiennent à la disposition des équipes de MACS à toutes fins utiles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

